

Ville de Genève: carte de visite et charte climatique

Sommaire et objectifs climatiques

Objectif climatique général

- Diminuer de 60% les gaz à effet de serre d'ici 2030
- Atteindre la neutralité carbone en 2050

Objectifs climatique par périmètre/scope

- Idem
- Idem

Documents fondateurs

- [Stratégie climatique de la Ville de Genève \(2022\)](#)
- [Bilan carbone de la ville de Genève \(2022\)](#)
- [Bilan carbone de l'administration communale \(2022\)](#)
- [Analyse climatique du canton de Genève \(2020\)](#)

Mise en œuvre et monitoring

- En cours et en continu



STRATÉGIE CLIMAT DE LA VILLE DE GENÈVE

Rédaction: 14.09.2023

Mise à jour: d.mmm.jj

Contact: julie.perrenoud@ville-ge.ch

Site de référence <https://www.geneve.ch/strategie-climat>

Remplir svp la présente formule selon la marche à suivre figurant à la fin du document, page 4.

Stratégie climat de la Ville de Genève

Objectifs :

La Ville de Genève a déclaré l'urgence climatique en février 2020 et a adopté sa première Stratégie climat en février 2022. Celle-ci a pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire de -60% d'ici à 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Cela correspond aux objectifs climatiques du canton. La Stratégie de la Ville s'est basée sur le Plan climat cantonal. Les 3 scopes ont été pris en compte. La Ville est consciente que ses leviers d'action sur les émissions indirectes sont très faibles voir inexistantes. Elle a cependant fait le choix d'inclure les émissions indirectes dans son bilan carbone et dans ses axes thématiques afin de montrer à la population leur importance en termes d'impact (76% des émissions totales), et afin d'engager tous les acteurs du territoire local, régional et national à collaborer pour agir sur ces émissions autant que possible.

Principes d'action :

La Stratégie est fondée sur 3 principes d'action qui sont valables pour tous les axes thématiques, les objectifs et les mesures, à savoir :

- Réviser les politiques et pratiques municipales à la lumière de l'urgence climatique : toutes les planifications, pratiques et processus de prise de décisions doivent être revu sous l'angle de l'urgence climatique ;
- Articuler la Stratégie climat avec les démarches et les parties prenantes à l'échelle supra-municipale : la Ville n'a pas tous les leviers nécessaires pour atteindre les objectifs de la Stratégie, elle doit coopérer avec toutes les parties prenantes. Lorsque le cadre supra-municipal n'est pas entièrement adapté à l'urgence climatique, la Ville entend jouer son rôle politique et agir pour le faire évoluer.
- Mettre en valeur les synergies entre les enjeux climatiques et socio-économiques : la transformation visée par cette Stratégie n'est pas uniquement écologique mais également sociale, elle est indissociable d'une réduction des inégalités sociales (protection des plus vulnérables), d'une meilleure qualité de vie (santé, cadre de vie) et de la création de nouvelles opportunités économiques.

Structure :

La Stratégie est composée de 3 axes : réductions des émissions de GES, adaptation au changement climatique, actions transversales. Il y a 9 thèmes (répartis entre les 3 axes : consommation de biens et services, énergie et bâtiments, mobilité, aménagement du territoire, santé et protection de la population, biodiversité, mobilisation de la population, place financière, exemplarité. L'axe exemplarité reprend les mesures qui concernent uniquement l'administration.





Particularité genevoise :




Au vu de l'importance de la place financière à Genève, la Ville a choisi d'intégrer ce thème dans sa Stratégie climat. Malgré le fait que les données sur l'impact du secteur financier ne soient pas encore fiables, il est clair que la finance a un rôle à jouer dans la transition écologique, c'est pourquoi la Ville a souhaité mettre ce thème en avant.

Stratégies, activités et positionnement


Documentation cadrant les stratégies et les activités	Scope	Classement et engagement	Définitions/périmètre
Stratégie climat de la Ville de Genève (publication en 2022)	1, 2, 3	Définition du zéro net	Selon la définition du GIEC, la neutralité carbone est atteinte lorsque les émissions anthropiques de CO2 sont équilibrées à l'échelle mondiale par les absorptions anthropiques de CO2 sur une période donnée. (IPCC, 2018 : Global Warming of 1.5° C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5° C above preindustrial levels and related global greenhouse gas emission pathways).
Alimentation : Programme Nourrir la Ville (lien)			
Alimentation : Charte de l'alimentation durable (lien)		- Produits suisses : min 70% - Produits Genève Région Terre Avenir « GRTA » : min 25% - Produits biologiques : min 20% - Produits carnés : max 10 Etc.	Toute institution municipale proposant un service de restauration, en gestion directe ou concédée, et toute procédure d'attribution de marché public liée à la restauration en Ville de Genève, doit respecter les principes et tendre autant que possible vers les valeurs quantitatives.
Déchets : Directive interdiction du plastique à usage unique (lien)			L'interdiction de l'utilisation des produits plastiques à usage unique pour les activités autorisées sur l'espace public touche les manifestations, les marchés, les terrasses d'établissements publics, ainsi que les installations saisonnières.
Aménagement du territoire : Plan directeur communal (en cours de révision)			
Aménagement du territoire : Stratégie d'arborisation (en cours d'élaboration)		30% de canopée d'ici à 2050 sur le territoire de la ville	Le 30% peut inclure des parcelles privées
Biodiversité : Plan stratégique de végétalisation (en cours de révision)		+ 50'000m2 de surface végétalisée d'ici 2030	Les toits sont comptabilisés.
Energie : Plan directeur communal de l'énergie (en cours d'élaboration)			
Energie : Stratégie de rénovation des « Grands consommateurs » (lien)			
Energie : 100% renouvelable en 2050 (lien)			Cela concerne la source d'énergie pour le chauffage des bâtiments de l'administration municipale.
Santé : plan canicule (lien)			
Biodiversité : Plan lumière II (lien)			
Mobilisation : formation obligatoire en ligne pour tout le personnel de la Ville sur les enjeux climatiques (lien)			

Secteurs

Secteur		Objectifs et mesures dans le périmètre de l'administration municipale	Objectifs et mesures dans le périmètre du territoire municipal
	Chaleur	<p>Utiliser une énergie 100 % renouvelable en 2050</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planifier des infrastructures thermiques de distribution de la chaleur et du froid, ainsi que le développement de nouvelles ressources d'approvisionnement en partenariat avec le Grand Genève, le canton et les Services industriels de Genève Mesure 2 	<p>Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du programme « Genève Rénove », destiné aux propriétaires privé-e-s afin de faciliter les démarches de rénovation des bâtiments -
	Electricité	<p>Développer la production d'électricité sur le territoire communal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le développement du solaire photovoltaïque sur les constructions existantes 	<p>Promouvoir la sobriété énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un programme de sobriété énergétique, en collaboration avec les SIG
	Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler le parc de véhicules et engins de la Ville de Genève en acquérant dorénavant des modèles à propulsion sobre en CO2 pour atteindre, d'ici 2030, 50 % du parc de la Ville en électrique - Etablir un plan de mobilité exemplaire pour l'administration communale (zéro émission directe en 2030) 	<p>Diviser par 2 les distances parcourues en transport individuel motorisé (TIM)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le gabarit des chaussées - Augmenter l'espace public dédié à la mobilité active, à la végétalisation et aux usages récréatifs en transformant, sans compensation, la moitié des places de stationnement en surface dans l'hypercentre et un tiers des places dans les quartiers résidentiels <p>Atteindre 20% des distances parcourues par la mobilité active</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les zones piétonnes et créer systématiquement des zones de rencontre autour des écoles, des cycles, des collèges, des universités, et des centres sportifs et de santé, afin de sécuriser et d'apaiser les conditions de déplacement et d'encourager le transfert modal - Développer le réseau cyclable et le sécuriser en éliminant systématiquement les points noirs <p>Accompagner le passage des TIM restants à l'électromobilité pour atteindre 50% du parc en 2030</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir une implantation proportionnée des bornes de recharge dans les parkings en sous-sol sur fond privé, pour les habitant-e-s, et les développer de manière calibrée sur le domaine public, pour les professionnel-le-s et personnes à mobilité réduite
	Compensation des émissions négatives	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 1 - Mesure 2 	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 1 - Mesure 2

	<p>Agriculture</p>	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 1 - Mesure 2 	<p>D'ici 2030, 30-35% des légumes consommés sont produits dans le canton D'ici 2030, 15-20% des fruits consommés sont produits dans le canton</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir financièrement le démarrage de projets agro-écologiques au sein du Grand Genève, en concertation avec les partenaires du Grand Genève, le canton et les communes genevoises - Faciliter l'accès des producteurs et productrices, et des artisanes et artisans, à des espaces urbains de transformation et de vente - Développer les initiatives de jardinage et les potagers urbains avec les habitant-e-s, et soutenir les entreprises qui expérimentent l'agriculture urbaine
	<p>Consommation</p>	<p>D'ici 2030, la consommation de viande est divisée par trois D'ici 2030, le gaspillage alimentaire est divisé par deux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre obligatoire l'application de la Charte de l'alimentation durable, du 13 octobre 2021, pour les réceptions de la Ville de Genève, et exiger le régime alimentaire semi-végétarien dans les organismes sous gestion communale et lors des manifestations <p>Accélérer la transition de l'économie genevoise vers des modes de production et de consommation circulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les déchets urbains à la source et améliorer le tri sein de l'administration municipale. <p>Promouvoir la sobriété numérique : en 2030, les émissions liées au numérique sont équivalentes à celles d'aujourd'hui.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population et les collaborateur-trice-s de la Ville à la sobriété numérique en matière de données transférées et stockées. - Créer une plateforme mutualisée de stockage et transfert de données des objets connectés conjointement avec les SIG, le canton et les communes genevoises. <p>Développer une offre culturelle, sportive et de loisirs decarbonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> - En collaboration avec les organisateur-trice-s de manifestations, élaborer et adopter un Plan d'action pour la décarbonation des manifestations sportives, culturelles et de loisirs. 	<p>D'ici 2030, la consommation de viande est divisée par trois D'ici 2030, le gaspillage alimentaire est divisé par deux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir systématiquement le régime semi-végétarien auprès de tous les publics - Soutenir et développer des actions anti-gaspillage auprès des ménages et des restaurants - Soutenir la création de magasins alimentaires proposant des produits en vrac et inciter la grande distribution à développer la vente en vrac <p>Accélérer la transition de l'économie genevoise vers des modes de production et de consommation circulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer activement à l'élaboration d'un Plan transversal « Economie Circulaire » à l'échelle cantonale et/ou du Grand Genève, en collaboration avec les acteurs et actrices concerné-e-s. - Renforcer et promouvoir les filières locales de partage, location, seconde main, réparation d'objets du quotidien. - Sensibiliser la population à la surconsommation d'habits et soutenir l'offre de type durable. - Plaider aux côtés des autres villes suisses pour la mise en place d'un cadre légal favorisant les produits durables et réparables, et pénalisant l'obsolescence programmée. - Réduire les déchets urbains à la source et améliorer le tri sur le territoire de la ville <p>Promouvoir la sobriété numérique : en 2030, les émissions liées au numérique sont équivalentes à celles d'aujourd'hui.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population et les collaborateur-trice-s de la Ville à la sobriété numérique en matière de données transférées et stockées.
	<p>Industrie</p>	<p>Objectif</p>	<p>Objectif</p>

Charte municipale pour le climat et l'énergie

		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure 1 - Mesure 2 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure 1 - Mesure 2
	Aérien/fluvial	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conditionner les subventions octroyées aux événements sportifs, culturels et/ou scientifiques à un usage raisonné du transport aérien 	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'échelle du Grand Genève, soutenir le développement de l'offre de train et du réseau cyclable pour faciliter l'accès aux loisirs de proximité Mesure 2
	Finances	<p>Rendre les investissements et placements financiers de la Ville compatibles avec les objectifs climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Émettre plusieurs emprunts obligataires verts d'ici la fin de la législature pour financer massivement la transition écologique des infrastructures communales et des bâtiments propriétés de la Ville de Genève - Revoir la Charte des investissements responsables des fonds de la Ville de Genève de manière à privilégier des fonds verts et durables 	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 1 - Mesure 2

Marche à suivre pour remplir la carte de visite et la charte climatique de la municipalité

Généralités

- La rubrique 1 «Sommaire et objectif» sert d'accès rapide à la charte de la municipalité, à ses objectifs et à son programme d'activités.
- La rubrique 2 «Charte» est un espace rédactionnel relativement libre: il s'agit pour la municipalité de résumer ici les objectifs de sa Charte climatique et les activités concrétisant les objectifs climatiques généraux ou spécifiques.
- La rubrique 3 répertorie les liens vers les pages web présentant les activités de la municipalité ainsi que vers les pages web présentant ses positions sur les volets essentiels de la protection du climat.
- La rubrique 4 «Secteurs» est un tableau à remplir en suivant la structure indiquée, de manière à ce qu'il soit relativement facile de constater dans quel secteur la municipalité s'engage en priorité.
Il s'agit pour la municipalité de documenter ici ses principaux objectifs ou activités et d'indiquer, si possible, une à deux mesures essentielles pour chaque secteur.
Il est aussi utile d'indiquer l'échelle des priorités, par exemple en signalant les secteurs dans lesquels la municipalité n'a fixé aucun objectif et n'envisage pas d'activité. Ce tableau vise simplement à illustrer à quoi en sont les municipalités, sans donner de note, ni bonne, ni mauvaise (ce n'est pas un concours ni une analyse concurrentielle).

Émissions directes vs. indirectes: un scope, c'est quoi ?

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre se mesure en fonction de différents «scopes», soit le périmètre des différentes typologies d'émissions:

Scope 1

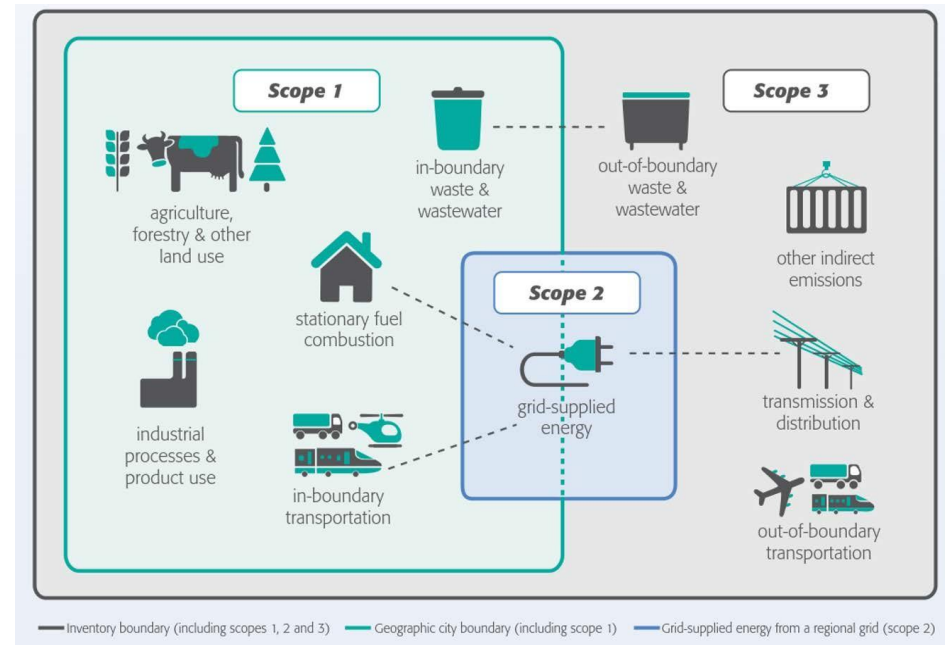
Émissions territoriales directes générées sur le site de production à l'intérieur du périmètre de bilan (campagne, ville, site)

Scope 2

Émissions indirectes liées à la production de l'énergie distribuée par réseau sur le site de consommation (p. ex. courant charbonnier importé ou fourni sur site; chaleur urbaine, etc.)

Scope 3

Autres émissions **indirectes** (activités amont ou aval, p. ex. émissions liées à la fabrication et à l'élimination des biens de consommation utilisés, matériaux et systèmes énergétiques)



Source: Secrétariat de la Société à 2000 watts: Villes climatiquement neutres, comparatif des objectifs zéro net, version 1.0, 12.08.2020